

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'acte d'établissement Valléemont, le 21 avril 2022 (en mode virtuelle via la plateforme TEAMS)

Représentantes du personnel enseignant, du service de garde, du soutien et de la direction	Présent	Absent
M. Simon Fortin	X	
M ^{me} Martine Bouchard	X	
M ^{me} Julie Filion	X	
M ^{me} Sonia Fortin	X	
M ^{me} Camille Desmeules-Trudel	X	
M ^{me} Brigitte Desmeules	X	
M ^{me} Marie-Pier Fortin-Lavoie	X	
M ^{me} Odette Simard	X	

Représentants des parents	Présent	Absent
M ^{me} Sandra Fortin	X	
M ^{me} Charlotte Pozzi	X	
M. Érick Sullivan	X	
M ^{me} Marie-Hélène Lachance	X	
M. Philippe Bouchard-Dufour	X	
M ^{me} Marie-Ève Gagnon	X	
M. Israël Bouchard		X
Mme Myriam Coutu	X	

Membres de la communauté	Présent	Absent
Marie-Sophie Bertrand		X
Maude Bêty		X

Direction	Présent	Absent
M. Jean-Sébastien Gagnon	X	

1. Mot de bienvenue

M. Jean-Sébastien Gagnon souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

Ajout d'un point 9.1) Transport scolaire : information

CE-21-22/36

L'adoption est proposée par Mme Marie-Pier Fortin-Lavoie et appuyée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022 et suivis

M. Jean-Sébastien Gagnon procède à la lecture du procès-verbal.

Points de suivi :

3. La direction nomme que le groupe Le Massif a été relancé à nouveau afin de tenir une rencontre au sujet d'une entente pluriannuelle pour l'école Saint-François.
4. En suivi à la question posée par le comité de l'école alternative, la direction informe les membres du conseil d'établissement qu'une rencontre a eu lieu où étaient présents trois membres du comité et deux enseignants de l'école Forget. La semaine prochaine, la direction rencontrera l'équipe-école où elle déposera ses réflexions. Ensuite, elle compte rencontrer les trois parents de l'école alternative. Enfin, la direction assurera un suivi à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.
- 6.6 Au sujet des travaux à l'école Dominique-Savio, le Centre de services scolaire a décidé de les reporter à l'été 2023, étant donné la réception d'une seule soumission qui dépassait largement l'enveloppe destinée au projet.
- 8.2 La journée « porte ton pyj » a eu lieu le 13 avril dernier à l'école Forget. Un montant estimé à 1 800 \$ a été amassé.
- 8.4 Le projet-pilote « de l'école au potager » est en cours. Trois classes (préscolaire, 3^e année et 5^e année) y participent.

CE-21-22/37

Mme Martine Bouchard propose l'adoption du procès-verbal. Adopté à l'unanimité.

4. Questions du public

Il n'y a pas de questions du public.

5. Points de l'école

5.1 État de situation COVID-19

La direction mentionne que les règles sanitaires demeurent inchangées.

5.2 Élaboration du projet éducatif 2023-2028

La direction présente les grandes étapes menant à l'élaboration d'un nouveau projet éducatif. En résumé, elle présente la structure d'un projet éducatif, ainsi que quelques éléments à retenir : mobilisation de tous, la collaboration entre les acteurs et une bonne analyse de situation. La direction mentionne également que notre nouveau projet éducatif devra s'imbriquer dans le plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire ainsi que le plan stratégique du ministère de l'Éducation. L'échéancier visé est de débiter les travaux à l'automne 2022 afin d'adopter le projet éducatif à l'automne 2023.

5.3 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

La direction dépose la version finale du plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Cette version fait suite à plusieurs consultations avec les équipes-écoles et les membres du conseil d'établissement.

CE-21-22/38

L'adoption est proposée par Mme Sonia Fortin et appuyée à l'unanimité.

5.4 Utilisation des locaux

La direction présente les priorités dans l'utilisation des immeubles :

- 1) Les activités éducatives et les activités complémentaires (parascolaires, service de garde, etc.) destinées aux élèves;
- 2) Les activités organisées par les différents comités prévus à la *Loi sur l'instruction publique* (EHDA, etc.), ainsi que celles organisées sous la responsabilité du Centre de services scolaire (rencontre de parents, etc.);
- 3) Les activités communautaires organisées par les organismes accrédités par les municipalités et agréés par le Centre de services scolaire, dans le cadre d'ententes, d'échanges de services ou d'utilisation intervenus entre le Centre et les municipalités, le tout selon les modalités prévues dans un protocole d'entente;
- 4) Les activités organisées par des organismes à but non lucratif du territoire;
- 5) Les activités organisées par des organismes privés ou des particuliers selon les modalités prévues.

CE-21-22/39

Approuvé à l'unanimité.

À ce sujet, la direction informe les membres du conseil d'établissement qu'elle a reçu une demande d'utilisation du local du service de garde de l'école Saint-François pour cet été. Cette demande a été faite par l'organisme Forum Jeunesse. Comme il s'agit d'un organisme qui œuvre auprès des jeunes de nos municipalités, la direction recommande qu'aucun frais ne soit chargé pour cette location.

CE-21-22/40

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

5.5 Projet d'embellissement cour d'école

Nouveauté cette année, dans le cadre des demandes de subvention des projets d'embellissement des cours d'école, le ministère exige l'approbation des conseils d'établissement. Ainsi, la direction présente aux membres les deux projets en cours, soit la deuxième phase de l'école Forget ainsi que le projet de modification de la cour de l'école Saint-François.

CE-21-22/41

Cette proposition est faite par Mme Odette Simard et approuvée à l'unanimité.

5.6 Programme des services complémentaires

La direction dépose la programmation des services complémentaires offerte par le Centre de services scolaire. Il est suggéré d'ajouter des hyperliens Internet menant vers la page Web du Centre de services scolaire. Aussi, des préoccupations quant au délai des services en psychologie sont soulevées.

CE-21-22/42

Proposé par Mme Sonia Fortin et appuyée à l'unanimité.

5.7 Rapport annuel du conseil d'établissement

Un règlement est présentement en consultation au gouvernement du Québec qui viendrait modifier la composition des rapports annuels. La direction présente sommairement le gabarit qui devrait être utilisé et il le compare à l'ancienne version du rapport annuel.

Les membres du conseil d'établissement s'entendent pour utiliser le gabarit exigé par le ministère tout en ajoutant une annexe plus représentative des écoles de notre acte d'établissement. Ce point sera rediscuté à la prochaine séance.

6. Points du service de garde

6.1 Les règles de régie interne des services de garde

Un règlement gouvernemental apporte des modifications à la tarification maximale pouvant être exigée aux parents, soit un maximum de trois dollars de l'heure. De plus, des modifications sont apportées aux fréquentations sporadiques et régulières. Enfin, le montant maximum exigé pour les journées pédagogiques sera dorénavant fixé à 13 \$.

Une préoccupation est partagée au sujet de la priorisation des places lors des journées pédagogiques. En effet, un nombre limite de places est fixé afin de respecter les ratios en vigueur. La direction profite de ce moment pour informer le conseil d'établissement des enjeux liés à la rareté de main d'œuvre versus le nombre de places possibles au service de garde. Selon l'état de la situation l'an prochain, il est possible que des critères de priorisation soient discutés au conseil d'établissement, ce qui viendrait réduire l'accessibilité de certains élèves au service de garde, et ce, dans l'objectif de respecter les ratios élèves / éducatrices en vigueur.

CE-21-22/43

L'adoption des règles de régie interne est proposée par Mme Odette. Adoption à l'unanimité.

7. Nos bons coups

7.1 Sorties éducatives à venir

Trois nouvelles sorties éducatives sont à approuver :

- Le 16 juin, le préscolaire de l'école Forget ira au Camp Le Manoir. Aucun frais chargé aux parents;
- Le 17 juin, le 2^e et le 3^e cycle de l'école Saint-François iront au Manoir Richelieu. Aucun frais chargé aux parents;
- Le 21 juin, les 6^e année de Forget passeront une journée au Village Vacances Valcartier. Une somme de 20 \$ sera chargée aux parents.

CE-21-22/44

Proposé par Mme Sonia Fortin et appuyé par M. Philippe Bouchard-Dufour

8. Retours

8.1 OPP des écoles

L'OPP de l'école Dominique-Savio sollicite le conseil d'établissement au sujet d'une campagne de financement qu'il souhaite réaliser le 10 mai prochain. Il s'agira d'une collecte de bouteilles.

CE-21-22/45

Approuvé à l'unanimité.

Du côté de l'école Saint-François, des activités sont à venir, notamment la traditionnelle activité de financement.

Enfin, pour l'école Forget, les parents de l'OPP ont organisé une activité de cabane à sucre mobile et ils ont collaboré lors de la prise des photos des finissants.

8.2 Comité des parents

Une réunion du comité est prévue le 25 avril prochain.

8.3 Comité du Conseil d'établissement

Le comité ne s'est pas rencontré dernièrement, étant donné plusieurs empêchements.

9. Autres sujets

M. Érick Sullivan mentionne que des représentations ont eu lieu auprès du Centre de services scolaire suite aux changements apportés à la politique sur le transport scolaire. Ces modifications amèneraient plusieurs élèves à se voir restreindre l'accès au transport. M. Sullivan tiendra les membres du conseil d'établissement informés.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 20h45.

CE-21-22/46

La proposition de lever la rencontre est faite par Mme Odette Simard, dûment appuyée par Mme Brigitte Desmeules.

Sandra Fortin
Présidente

Jean-Sébastien Gagnon
Direction